Envoyé en préfecture le 23/08/2019

Reçu en préfecture le 23/08/2019

Affiché le

ID: 056-215601113-20190822-2019_08_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 22 août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 14 août 2019

Présents: PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, DUQUENNE Patrice, LUCAS Éric

Absents excusés: BRIERE Gisèle, BAHUON Julien, SEILLER Christine

Pouvoir: Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15 Nombre de Conseillers présents12 Nombre de Conseillers votants13

Secrétaire de séance : BEGOT Jean-François

2019-08-01 - Loyers cabinet médical

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'achat de la maison médicale, des baux dolvent être rédigés pour les professionnels de santé présents dans le bâtiment.

Afin de pouvoir louer ce local, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la l'unanimité, décide :

- de fixer les loyers mensuels du local situé zone de Bodien de la façon suivante :

TOTAL	490,00€	450,00€	184,00€
Montant des charges mensuelles* (parties communes) – à compter de la signature du bail	50,00€	50,00€	20,00€
Montant du loyer mensuel – à compter du 15 mars 2019	440,00€	400,00€	164,00€
	Monsieur JOUET (kinésithérapeuthe)	Monsieur MARTOS (médecin généraliste)	Madame PICHON (Infirmière libérale)

^{*} Les charges comprennent l'entretien des parties communes du bâtiment, l'entretien de l'extérieur ainsi que l'eau et l'électricité des parties communes. Le conseil municipal décide que les charges seraient revues annuellement en cas de dépassement important.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux de location pour ce local ci-dessus désigné,

- Charger l'étude notariale Leclerc de Rochefort en Terre de la rédaction du bail et de toutes les pièces afférentes

Pour extrait certifié conforme, à LIMERZEL, le 22 août 2019.

Le Maire, Gilbert PERRION,

COMMUNE DE LIMERZEL 56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 23/08/2019 Reçu en préfecture le 23/08/2019 Affiché le

ID: 056-215601113-20190822-2019_08_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 22 août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 14 août 2019

Présents: PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, DUQUENNE Patrice, LUCAS Éric

Absents excusés: BRIERE Gisèle, BAHUON Julien, SEILLER Christine

Pouvoir: Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ...15 Nombre de Conseillers présents12 Nombre de Conseillers votants13

Secrétaire de séance : BEGOT Jean-François

2019-08-02 - Loyers boulangerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêt d'activité de Mickaël Plumejeau, la municipalité est à la recherche de repreneurs pour la boulangerie.

Les membres du conseil municipal sont appelé à délibérer afin de déterminer le montant du loyer. Pour rappel le loyer demandé aux anciens commerçants pour la boulangerie était de 799,46 € TTC. Après délibération, le conseil municipal, à la majorité valide le loyer pour un montant de 1 000,00€ TTC pour les prochains repreneurs. Ce loyer correspond à la location du logement ainsi que du magasin.

Pour extrait certifié conforme, à LIMERZEL, le 22 août 2019.

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 23/08/2019

Reçu en préfecture le 23/08/2019

Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CON ID: 056-215601113-20190822-2019_08_03-DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 22 août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 14 août 2019

Présents: PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, DUQUENNE Patrice, LUCAS Éric

Absents excusés: BRIERE Gisèle, BAHUON Julien, SEILLER Christine

Pouvoir : Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ...15 Nombre de Conseillers présents12 Nombre de Conseillers votants13

Secrétaire de séance : BEGOT Jean-François

2019-08-03 - Changement des statuts Morbihan Energies

Vu:

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20;
- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- la délibération du 17 juin 2019 du comité syndical de Morbihan Energies approuvant la modification des statuts du syndicat;

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5. Il du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Energies.

Pour extrait certifié conforme, à LIMERZEL, le 22 août 2019.

Le Maire, Gilbert PERRION

COMMUNE DE LIMERZEL 56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 04/03/2020 Reçu en préfecture le 04/03/2020

Affiché le

ID: 056-215601113-20190822-2019_08_04B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 22 août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 14 août 2019

Présents: PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, DUQUENNE Patrice, LUCAS Éric

Absents excusés: BRIERE Gisèle, BAHUON Julien, SEILLER Christine

Pouvoir: Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice12 Nombre de Conseillers présents.......13 Nombre de Conseillers votants........13

Secrétaire de séance : BEGOT Jean-François

2019-08-04 - Vente de parcelle

Monsieur et Madame Dugarcein demande à la municipalité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée n° ZI 87 suivant document d'arpentage du notaire.

Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle pour un montant de 4,00€/m². Les frais seraient à la charge de l'acheteur.

Après délibération, le conseil municipal approuve la vente pour un montant de 4,00€/m².

Pour extrait certifié conforme, à LIMERZEL, le 22 août 2019.

Le Maire, Gilbert PERRION,

COMMUNE DE LIMERZEL 56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 23/08/2019 Reçu en préfecture le 23/08/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COI ID: 056-215601113-20190822-2019_08_05-DE DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil dix-neuf, le 22 août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 14 août 2019

Présents: PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, DUQUENNE Patrice, LUCAS Éric

Absents excusés: BRIERE Gisèle, BAHUON Julien, SEILLER Christine

Pouvoir : Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ..15 Nombre de Conseillers présents......12 Nombre de Conseillers votants......13

Secrétaire de séance : BEGOT Jean-François

2019-08-05 - Révision des prix Ansamble

La société Ansamble a envoyé les nouvelles conditions tarifaires à partir du 1er septembre 2019.

Prestations	Applies not UT Applies a partir du 1er septembre 2019.				
Repas livré/maternelle	Ancien prix HT	Nouveau prix HT	TVA ·	Nouveau prix TTC	
	3,597	3,677	5,5 %	3,88	
Repas livré/primaire	3,664	3,746	5,5 %	3,95	
Repas livrés / adulte	4,415	4,514	F F 07		
Après délibération, le conseil mu	inicipal valide la	róvision des	5,5 %	4,76	

Après délibération, le conseil municipal valide la révision des prix des repas du restaurant scolaire proposée par Ansamble à partir du 1er septembre 2019.

> Pour extrait certifié conforme, à LIMERZEL, le 22 août 2019.

Le Maire, Gilbert PERRION.

COMMUNE DE LIMERZEL 56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 23/08/2019 Reçu en préfecture le 23/08/2019 Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COI ID: 056-215601113-20190822-2019_08_06-DE DE LA COMMUNE DE LIMERZEI

L'an deux mil dix-neuf, le 22 août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRION Gilbert, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 14 août 2019

Présents: PERRION Gilbert, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, LUBERT Serge, JOUNIER Josiane, GUIHO Christian, MORICE Chantal, DEGRES Odile, BEGOT Jean-François, DUQUENNE Patrice, LUCAS Éric

Absents excusés: BRIERE Gisèle, BAHUON Julien, SEILLER Christine

Pouvoir: Madame SEILLER Christine donne pouvoir à Monsieur PERRION Gilbert pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice ...15 Nombre de Conseillers présents......12 Nombre de Conseillers votants.......13

Secrétaire de séance : BEGOT Jean-François

2019-08-06 - Acquisition du matériel de vente de la boulangerie

Monsieur Plumejeau souhaite vendre son matériel de vente de la boulangerie :

- agencement magasin : 2 000,00€ TTC
- -trancheuse à pain : 500,00€ TTC
- balance magasin: 500,00€ TTC

Après délibération, le conseil municipal approuve l'acquisition de l'ensemble du matériel pour un montant de 3 000,00€ TTC.

Pour extrait certifié conforme, à LIMERZEL, le 22 août 2019.

Le Maire, Gilbert PERRION.